Comité
Laïcité
République
POITOU-CHARENTES

Niort, le 15 mai 2025

Objet : Démarche en vue de la constitutionnalisation des deux premiers articles de la Loi du 9 décembre 1905 dite de Séparation des Eglises et de l'Etat.

Mesdames et Messieurs les Parlementaires des quatre départements de Poitou-Charentes, Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vienne, en cette année nous permettant de célébrer les 120 ans de la Loi du 9 décembre 1905 dite de Séparation des Eglises et de l'Etat, il nous apparaît légitime, voire nécessaire..., de réaffirmer la dimension laïque de notre République française indivisible, laïque, démocratique et sociale (Article 1er de notre constitution).

C'est pourquoi nous vous appelons solennellement à soutenir toute initiative, citoyenne ou parlementaire, visant à constitutionnaliser les deux premiers articles de cette Loi de 1905.

Les voici repris ci-dessous :
Article 1 : La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.
Article 2 : La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1er janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront supprimées des budgets de l'Etat, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes.
Pourront toutefois être inscrites auxdits budgets les dépenses relatives à des services d'aumônerie et destinées à assurer le libre exercice des cultes dans les établissements publics tels que lycées, collèges, écoles, hospices, asiles et prisons. Les établissements publics du culte sont supprimés, sous réserve des dispositions énoncées à l'article 3.

Pourquoi cela ?

Pour donner à cette loi une valeur constitutionnelle la mettant ainsi à l'abri d'éventuels aléas politiques futurs dont on ne peut, hélas, pas écarter l'hypothèse.

La Laïcité n'est pas une opinion. C'est la liberté d'en avoir une !

Veuillez recevoir, Mesdames et Messieurs les parlementaires, l'expression de nos salutations républicaines et laïques.

Pour le CLR Poitou-Charentes
Michel Mignard
Président

https://www.laicite-republique.org / clr-poitou-charentes@laicite-republique.org / Mob : 0634491694

CLR Poitou-Charentes - Chez Michel Mignard - Résidence Galanga – Appt 29 - 36 rue Françoise Gaillard - 79000 Niort